

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS733

présenté par
M. Valletoux, rapporteur

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 3, après le mot :

« étudiants »,

supprimer le mot :

« qui, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« publique »,

insérer le mot :

« qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.